



**Première conférence ministérielle euro-méditerranéenne
sur l'emploi et le travail**
(Marrakech, 9 et 10 novembre 2008)

Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif, Protection sociale
Bureau international du Travail, Genève

Au nom du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, je voudrais tout d'abord remercier la coprésidence de la Conférence ministérielle sur l'emploi et le travail (M. Xavier Bertrand, Madame Aisha Abdel-Hady) ainsi que M. Jamal Aghamani, Ministre de l'emploi et de la formation du Maroc pour l'invitation qui nous a été faite de participer à la Conférence et à cette table ronde.

Nous nous réjouissons que les thèmes retenus pour cette **première** Conférence ministérielle, qui se tient dans le cadre du Processus de Barcelone – L'Union pour la Méditerranée, portent sur les questions de l'emploi et du travail décent – questions prioritaires pour les gouvernements et les partenaires sociaux – sur les deux rives de la Méditerranée et bien sûr au centre de l'action de l'OIT.

J'aimerais rappeler rapidement quelques faits qui illustrent bien, à mon sens, l'importance des questions de l'emploi et du travail décent dans la région euro-méditerranéenne.

La problématique du chômage et de la création d'emplois productifs est un défi majeur aussi bien pour les pays européens que méditerranéens. La crise financière actuelle nous montre, si besoin est, les interdépendances rapides, presque instantanées, entre les systèmes financiers et économiques des différents pays dans un monde de plus en plus mondialisé, mais surtout révèle l'ampleur des effets que cette crise peut avoir sur l'économie réelle et sur l'emploi.

Ces turbulences en effet viennent s'ajouter aux défis de nature plus structurelle que les pays de la rive sud de la Méditerranée doivent relever. Sans exception, ces pays enregistrent l'un des taux les plus élevés du monde – toutes régions confondues – de croissance de la population en âge de travailler (une moyenne de 23 pour cent et un taux double pour les femmes). Ainsi, chaque année, ils doivent faire face aux aspirations de millions de nouveaux demandeurs d'emploi.

Le taux de chômage des jeunes dans la sous-région demeure l'un des plus élevés dans le monde. Le problème est d'autant plus complexe qu'un grand nombre de ces chômeurs sont des personnes qualifiées et diplômées.

Qui plus est la sous-région compte le plus grand nombre de – ce qu'on est amené à appeler communément – « travailleurs découragés ». Il s'agit très souvent de jeunes et de femmes qui ne pensant pas trouver un emploi adéquat, abandonnent la recherche active d'un emploi et se retirent du marché de travail pour une période variable. Ce phénomène représente bien évidemment une perte aussi bien sur le plan humain que sur le plan du développement économique.

Malgré la croissance économique élevée et soutenue de ces dernières années dans la plupart des pays du sud de la Méditerranée (une moyenne de 5 pour cent), les résultats en termes de création d'emplois restent en deçà des attentes.

De plus, un grand nombre de ces nouveaux emplois se cantonne dans le secteur rural et dans l'économie informelle, avec des déficits flagrants du travail décent et une faible productivité. A cet égard, il faudrait bien distinguer le concept de l'économie informelle tel qu'il caractérise les marchés de travail des pays du sud, de celui des activités « illégales » ou « non déclarées » souvent employé dans le contexte des pays européens. Par contraste à ces derniers, l'économie informelle n'est pas illégale dans le sud, elle peut représenter jusqu'à 60 à 70 pour cent du tissu productif des pays mais souffre d'un accès limité et indirect aux investissements, à la formation, à la micro finance, aux autres services publics et privés d'appui, ainsi qu'à la protection sociale.

C'est tout naturellement que dans ce contexte la migration représente un débouché potentiel, bien qu'imparfait à maints égards, aux défis de l'emploi. Je reviendrai sur cette question importante dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.

Le diagnostic de ces défis et les axes prioritaires d'actions pour l'emploi ont été établis dans différentes enceintes et notamment dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, lors de la Conférence sur l'emploi et le travail décent tenue à Bruxelles en décembre 2007 et lors du récent Sommet des Conseils économiques et sociaux qui s'est réuni à Rabat, il y a quelques semaines. L'OIT a apporté sa contribution à ces travaux et réflexions.

Pour ma part, et dans le cadre de notre Table ronde d'aujourd'hui, je mettrai l'accent sur deux axes complémentaires d'actions, qui sous-tendent **une politique active et une stratégie intégrée de l'emploi**. Celles qui contribuent à dynamiser la création d'emplois productifs et celles qui portent sur la réforme de la gouvernance des marchés de travail.

Dynamiser la création d'emplois décents. La définition d'une politique active et intégrée de l'emploi exige tout d'abord un recentrage de l'objectif de création d'emplois au cœur même des politiques économiques, aussi bien du cadre macro-économique que des politiques sectorielles. Force est de constater que malgré les initiatives multiples mises en œuvre par les pays, la question de l'emploi reste en général la conséquence découlant des politiques économiques et sociales et rarement son objectif principal. Il est grand temps de recentrer les actions dans cette optique. Il s'agit d'adopter des cibles déterminées, de mettre en place des stratégies pour les atteindre et de juger de la performance des politiques économiques sous l'angle de leur impact sur l'emploi.

Je soulignerai en priorité les axes prioritaires suivants pour la sous région selon le BIT : un cadre macro-économique plus favorable à la création des emplois et notamment des mesures pour accroître les investissements domestiques aussi bien qu'étrangers ; favoriser les investissements nécessaires dans les infrastructures et dans les secteurs clés porteurs d'emplois productifs ; créer l'environnement politique adéquat pour favoriser une meilleure performance du secteur privé et notamment des PME dans la création des emplois décents ; améliorer l'employabilité et la productivité ; favoriser l'intégration des marchés locaux au sein d'un ensemble régional mieux intégré et élargi ; soutenir l'intégration des activités informelles dans les réseaux de production économiques, mettre en place un système de protection sociale dans l'optique de sa portabilité.

En outre, comme je l'ai déjà évoqué, deux groupes de population doivent faire l'objet d'une attention particulière, les jeunes et les femmes, dont l'accès aux marchés du travail est jonché de nombreux obstacles. Une meilleure convergence des politiques publiques et les partenariats publics/privés sont à considérer.

Améliorer la gouvernance des marchés du travail est, selon le BIT, la dimension indispensable et incontournable des politiques de l'emploi. Je pense que les partenaires sociaux réunis autour de cette table ronde partagent la conviction du rôle important que l'application effective des droits fondamentaux au travail et notamment de celui de la liberté syndicale peut jouer pour une mondialisation plus juste. L'amélioration des conditions de travail y compris la santé et sécurité au travail et la protection sociale élargie ne doivent pas être considérées comme des coûts mais bien en termes d'investissements pour une meilleure productivité.

Le dialogue social et le partenariat tripartite – trop rares – pour la mise en œuvre des réformes nécessaires et quelquefois difficiles restent le meilleur choix et un chantier avec un réel potentiel de renforcement dans la région. Puisque nous sommes au Maroc, je donnerai l'exemple remarquable du dialogue et du partenariat tripartite sur le travail décent dans la restructuration du secteur textile marocain.

Je voudrais clore cette liste des axes prioritaires, avec la migration qui reste un élément central des politiques de l'emploi dans de nombreux pays européens et méditerranéens et une dimension inévitable de l'intégration régionale et de la mondialisation. Une action concertée et des dialogues dans un cadre coopératif représentent la meilleure garantie d'une bonne gestion des flux migratoires dans l'intérêt et le respect de toutes les parties. Les accords bilatéraux conclus entre partenaires méditerranéens (l'Italie, l'Espagne par exemple) montrent bien le potentiel de la concertation. De plus, les conditions objectives sont réunies pour une meilleure intégration des marchés du travail méditerranéens : au vieillissement de la population et la pénurie de certaines qualifications dans les pays du nord, correspond bien une population jeune, de mieux en mieux qualifiée dans les rives sud.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter du fait que cette Conférence Ministérielle de haut niveau marque un nouveau départ, me semble-t-il, vers une meilleure prise en compte des questions de l'emploi et du travail décent dans le cadre du Processus de Barcelone – l'Union pour la Méditerranée et du Partenariat euro-méditerranéen. Il va de soi que l'OIT y apportera sa contribution chaque fois que celle-ci sera sollicitée.